

ATTRIBUTION DE MARCHÉ : Cabinet d'Audit des comptes du projet PADRIR pour l'exercice 2024

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET SECURITE ALIMENTAIRE

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL INCLUSIF
ET RESILIENT



Unité Nationale de Coordination du Programme
(UNCP)

Le Coordonnateur National

Kananga, le 19 DEC 2024

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Entité acheteuse : Programme D'appui Au Développement Rural Inclusif Et Résilient (PADRIR)

Intitulé du marché : Recrutement d'un cabinet d'audit des comptes du projet PADRIR pour l'exercice 2024

Référence : COD-2000002386-0353-CS-CQS

Le PADRIR tient à informer au Public qu'à l'issue de l'évaluation des expressions d'intérêts reçues dans le cadre du marché mieux spécifié ci-haut, les résultats se présentent comme suit :

CANDIDATS	NOTE MOYENNE (100 POINTS)	RANG	OBSERVATION
AAC	99	1er	RAS
COFIMA	83	2e	RAS
Groupement IAC/IA2C	76	3e	RAS
MGI Strong Nkv	76	4e	RAS
Groupement 2K2 Consulting/MOIHE Audit et conseil	55	5e	RAS
TATY&Associés	54	6e	RAS
Forvis Mazars	53	7e	RAS
DELOITTE	48	8e	RAS
EY	38	9e	RAS
GPO CONGO EXPERTISES SARL	24	10e	RAS
FIDEREC	23	11e	RAS

LISTE RESTREINTE DES CABINETS RETENUS

Candidat	Note (100pts)	Pays	Rang
AAC	99	Mali	1er
COFIMA	83	Benin	2èm
Groupement IAC/IA2C	76	Côte d'Ivoire	3èm
MGI Strong Nkv	76	RDC	4èm

Dans l'hypothèse où votre candidature n'aurait pas été retenue, vous pouvez demander un compte rendu des résultats de l'évaluation. Toute demande en ce sens doit être adressée par écrit dans un délai de **cinq (5) jours** ouvrables à dater de la publication du présent avis à l'adresse suivante : uncp@padrir.org / mutebadamienjoseph@padrir.org avec copie à claud.kambale@padrir.org .

Si votre demande nous parvient dans le délai susmentionné, nous vous fournirons le compte rendu dans les **cinq (5) jours** ouvrables qui suivent la réception de votre demande.

Le compte rendu des résultats peut être communiqué sous forme écrite ou orale (lors d'un entretien par visioconférence ou en personne). Nous vous ferons connaître rapidement ces modalités et vous confirmerons la date et l'heure de l'entretien.

Le délai dont vous disposez pour contester la procédure de passation des marchés est de dix **(10) jours** ouvrables à dater de la publication du présent avis.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Damien-Joseph MUTEBA KALALA

Siege : N°186, avenue Dibanda, Commune de Kananga, Ville de Kananga, Province du Kasai Central République Démocratique du Congo. Téléphone (+243) 81 47 74239, e-mail : uncp@padrir.org